



Auto'Mag

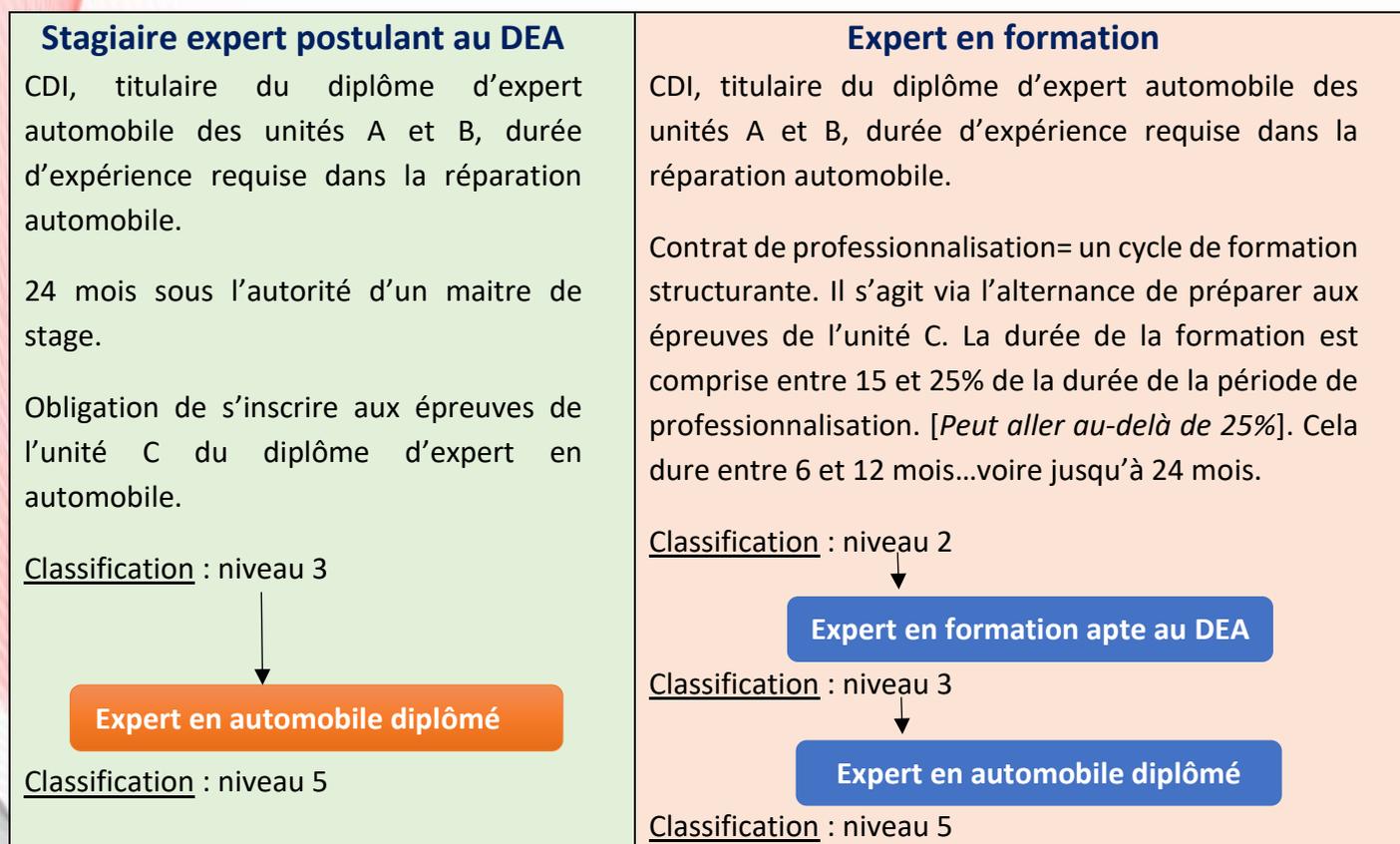
Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des entreprises et cabinets d'expertise en automobile n°129

La réunion de négociation de la CPPNI a eu lieu le 7 décembre. Il s'agissait de créer deux nouveaux emplois repères dans la famille expertise :

- La stagiaire expert postulant au DEA,
- L'expert en formation apte au DEA.

Cela conduit à modifier deux emplois repères existants, à savoir l'expert en formation et l'expert automobile.

Nous sommes donc en présence de deux filières qui conduisent à l'obtention du diplôme :



L'objectif avec la création de la classification expert en formation est de construire un petit parcours où au moins 80% des salariés en contrat de professionnalisation obtiennent leur diplôme dès le premier passage.

Cela est rendu possible grâce à :

- Une réelle formation,
- Un tuteur qui suit ce salarié.

Et ce d'autant que les coûts pédagogiques seraient pris en charge par l'OPCO.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Experts Auto* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes